

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade, tenue le 12 janvier 2026, à 19 h, au lieu habituel des sessions dudit conseil, sis au 151, rue Gamelin, à Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Sont présents(es) : Maire – Hugo-Pierre Bellemare
Siège # 1 – Marie-Josée Bisson, conseillère
Siège # 2 – Yves Lacoursière, conseiller
Siège # 3 – Cynthia Cossette, conseillère
Siège # 4 – Geneviève Magier, conseillère
Siège # 5 – Guy Dubé, conseiller
Siège # 6 – Guy Brouillette, conseiller

Formant quorum sous la présidence du maire Hugo-Pierre Bellemare.

Le directeur général et greffier-trésorier par intérim Maryon Leclerc, assiste également à cette séance.

Est également présente : Claudine Vallée, directrice des finances et greffière-trésorière adjointe.

Chacun des membres du conseil ayant reçu son avis de convocation de main à main dans les délais prévus par la Loi.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire déclare la session ouverte.

MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux résidents assistant à la séance ordinaire et fait une allocution.

2026.01.001 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour a été remis à chaque membre du conseil.

SUR LA PROPOSITION DE monsieur Guy Dubé,
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS
PRÉSENTS :

QUE l'ordre du jour de la présente séance est adopté tel que présenté.

Adoptée.

ADMINISTRATION

**PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026 ET DU
PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS - ANNÉES 2026,
2027 ET 2028**

Le directeur général présente les prévisions budgétaires pour l'année 2026 et le programme triennal d'immobilisations 2026, 2027 et 2028.

2026-01-002 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026

SUR LA PROPOSITION DE madame Marie-Josée Bisson,
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS
PRÉSENTS :

D'adopter les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2026 au montant de 5,016,267\$ le tout se présentant comme suit :

| | 2025 | 2026 |
|---------------------------------------|--------------|--------------|
| Revenus fonctionnement | 4 223 288 \$ | 5 016 267 \$ |
| Dépenses de fonctionnement | 4 598 176 \$ | 5 276 818 \$ |
| Remboursement de dette | 301 700 \$ | 276 724 \$ |
| Résultat avant affectation | (676 588 \$) | (537 275 \$) |
| Affectations | 676 588 \$ | 537 275 \$ |
| Excédent des revenus sur les dépenses | 0 \$ | 0 \$ |

DE publier le rapport explicatif du budget 2026, incluant le résumé sur les prévisions budgétaires dans les différents outils de communication de la Municipalité.

Adoptée.

2026-01-003 PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS - ANNÉES 2026, 2027 ET 2028

SUR LA PROPOSITION DE madame Cynthia Cossette,
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le programme des dépenses en immobilisations pour les années 2026, 2027 et 2028 sont adoptées ; le tout se présentant comme suit :

| 2026 | 2027 | 2028 |
|--------------|--------------|--------------|
| 2 009 068 \$ | 3 500 000 \$ | 5 000 000 \$ |

DE publier dans les différents outils de communication de la Municipalité.

Adoptée.

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LE BUDGET

2026.01.004 LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est terminé ;

SUR LA PROPOSITION DE madame Geneviève Magier,
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE la présente séance soit levée à 19 h 35.

Adoptée.

/Hugo-Pierre Bellemare/
Maire

/Maryon Leclerc/
Directeur général et greffier-trésorier par intérim

Je, Hugo-Pierre Bellemare, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

/Hugo-Pierre Bellemare/
Maire